






# AUGMENTATION DE CAPITAL D'ENVIRON 10 M€

Ouverte à tous avec maintien du droit préférentiel de souscription

Souscription ouverte du **8 octobre au 23 octobre 2026**



**Benoit VILLERS**

Président du Conseil d'administration d'Amoéba



**Jean-François DOUCET**

Directeur général d'Amoéba

## Des questions ?

**www.amoeba-bourse.com**

**amoeba@actus.fr**

Cette offre ne donne pas lieu à l'établissement d'un prospectus soumis à l'approbation de l'AMF. Les investisseurs sont invités à prendre en considération les facteurs de risques liés à l'opération décrits dans le communiqué de presse du 2 octobre 2026 et les facteurs de risques liés à la Société et à son activité, présentés dans le Document d'Enregistrement Universel 2025.

## Madame, Monsieur, Chers actionnaires,

Nous venons vers vous aujourd'hui pour ce qui doit être notre dernière augmentation de capital avant de parvenir à l'autonomie financière et que nous avons souhaité mettre en œuvre avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

**Cette levée de fonds a deux objets : financer le démarrage commercial de l'activité biocontrôle et de nous permettre de préparer dans les meilleures conditions la monétisation de notre plateforme cosmétique Willa™.** La monétisation de cette plateforme a ensuite vocation à prendre le relais pour financer notre développement jusqu'à l'atteinte de l'autonomie financière. Sous réserve de la réalisation de cette monétisation, cette levée de fonds devrait ainsi constituer le dernier appel au marché d'Amoéba.

**Avec cette séquence de financement, nous avons voulu répondre à trois questions que se posent nos actionnaires : où allez-vous, comment y allez-vous et comment voulez-vous nous associer ?**

**Où allons-nous :** notre ambition est de faire d'Amoéba un acteur majeur du biocontrôle, en nous appuyant sur les performances de notre technologie, les homologations obtenues, les contrats signés avec Koppert et Syngenta et le potentiel des biostimulants.

Notre premier biofongicide est désormais commercialisé et nous permet de nous projeter. L'autorisation de mise sur le marché pérenne d'AXPERA a été obtenue en France fin juin 2026. Les premières livraisons pour une pré-commercialisation en 2026 ont été effectuées à Koppert et l'accord de distribution a été prolongé jusqu'en juin 2031. 2027 sera la première campagne commerciale avec des volumes significatifs.
En parallèle, Syngenta nous ouvre un accès au marché européen des céréales. La solution d'Amoéba sera distribuée en exclusivité dans 30 pays européens, blé en priorité. Les premières ventes sont attendues d'ici fin 2028.

**Comment y allons-nous :** en finançant notre démarrage commercial jusqu'à la monétisation de notre plateforme cosmétique. Pour la première fois, notre plan de financement ne repose plus uniquement sur le marché. Il s'appuie aussi sur des ventes qui démarrent et sur la valeur d'un actif cosmétique que nous avons construit.

L'accord de monétisation de la plateforme cosmétique vise à générer un paiement initial dit *upfront* et revenus futurs récurrents. Des échanges sont en cours avec plusieurs acteurs de la cosmétique en vue d'une opération en 2027, avec l'objectif qu'Amoéba conserve un rôle dans la création de valeur future autour de Willa™. Rien n'est acquis à ce jour, mais la réalisation, le calendrier et le montant de cette opération sont désormais nos priorités.

**Nous voulons vous y associer :** nous avons choisi de réaliser ce qui doit être cette dernière étape de levée de fonds au travers d'une augmentation de capital avec maintien du DPS. Les BSA attribués aux souscripteurs permettent également de les associer à la création de valeur future d'Amoéba.

Nous savons que le chemin n'a pas toujours été facile pour nos actionnaires et mesurons la valeur de leur engagement à nos côtés. Depuis 2024, nous avons franchi les jalons majeurs de notre feuille de route sur le plan réglementaire, industriel et commercial. Notre ambition pour ce prochain cycle qui s'ouvre est d'en tirer le meilleur retour sur investissement pour nos actionnaires.



Retrouver toutes les informations relatives à cette opération sur

**amoeba-bourse.com**

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter le service relations actionnaires d'Amoéba :

**amoeba@actus.fr**

**01 53 67 36 79**

Cette offre ne donne pas lieu à l'établissement d'un prospectus soumis à l'approbation de l'AMF. Les investisseurs sont invités à prendre en considération les facteurs de risques liés à l'opération décrits dans le communiqué de presse du 2 octobre 2026, et les facteurs de risques liés à la Société et à son activité, présentés dans le Document d'Enregistrement Universel 2025.



# PRINCIPALES MODALITÉS DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL

En tant qu'actionnaires d'Amoéba, vous avez reçu un droit préférentiel de souscription (DPS) pour chaque action que vous déteniez à l'issue de la séance du 5 octobre 2026. Ces DPS vous donnent la possibilité de participer à l'augmentation de capital de la Société, selon les modalités suivantes :

**3 DPS** PERMETTENT DE SOUSCRIRE À **1 ACTION** NOUVELLE AU PRIX UNITAIRE DE **0,30 €** / ACTION

**À chaque action nouvelle émise sera attaché gratuitement un bon de souscription d'actions (BSA).** 2 BSA permettent de souscrire à 1 action nouvelle au prix de 0,60 € jusqu'au 31 décembre 2028. **La valeur théorique du BSA attaché à chaque action nouvelle souscrite est estimée à 0,028 €.**

# CALENDRIER INDICATIF DE L'OPÉRATION

| 5/10/2026 | 6/10/2026 | 8/10/2026 | 21/10/2026 | 23/10/2026 | 27/10/2026 | 29/10/2026 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Journée comptable à l'issue de laquelle les titulaires d'actions existantes enregistrées comptablement sur leurs comptes-titres se verront attribuer des droits préférentiels de souscription | Détachement (avant Bourse) du DPS<br><br>Admission et début de négociation de DPS (code ISIN : FR001401B569) | **Ouverture de la période de souscription des actions nouvelles**<br><br>Ouverture de la période d'exercice des DPS | Clôture de la période de négociation des DPS | **Clôture de la période de souscription des actions nouvelles** | Diffusion du communiqué de presse d'Amoéba relatif au résultat des souscriptions | Règlement – livraison des actions nouvelles<br><br>Admission des actions nouvelles sur Euronext Growth Paris |

# COMMENT PARTICIPER ?

La souscription à l'augmentation de capital d'Amoéba est réalisée directement auprès de votre intermédiaire financier.

- Si votre nombre de DPS est un multiple de 3, vous pouvez exercer tous vos DPS pour souscrire à titre irréductible et être assuré de recevoir vos actions nouvelles, à raison de 1 action nouvelle pour 3 DPS, au prix de 0,30 €.
- Si votre nombre de DPS n'est pas un multiple de 3, vous avez la possibilité d'acheter ou de vendre des DPS sur le marché afin d'obtenir un multiple de 3.
- En sus de l'exercice de vos DPS, vous pouvez également participer à l'augmentation de capital à titre réductible, en demandant à votre intermédiaire financier de souscrire à un nombre d'actions supplémentaire jusqu'au 23 octobre 2026 au prix unitaire de 0,30 € par action nouvelle.

⚠ Les DPS (code ISIN : FR001401B569) ne pourront plus être cédés ou achetés à l'issue de la séance de Bourse du 21 octobre 2026. Les DPS qui n'auraient pas été exercés au plus tard le 23 octobre 2026 deviendront caducs.

amoéba